



Meudon, le 14 juin 2025

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Nous avons l'honneur de vous informer que l'**assemblée générale ordinaire** de notre association se tiendra le **mercredi 1er octobre 2025 à 20h00**, au Gymnase René Leduc, à fin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral du président
- Rapport du secrétariat
- Bilan financier et compte-rendu de gestion du trésorier
- Rapport du responsable technique, et ceux des responsables d'activités
- Quitus aux membres du comité directeur pour l'exercice écoulé
- Présentation du budget pour la nouvelle année sportive
- Renouvellement du mandat des membres du comité directeur
- Questions diverses qui devront parvenir par écrit au comité directeur huit jours calendaires avant l'assemblée - ou par e-mail à l'adresse suivante : bureau@galatee-meudon.com

Les membres du club, électeurs pourront :

- Soit assister personnellement à cette assemblée générale, ce que nous souhaitons,
- Soit remettre une procuration à un membre électeur du club.

Un formulaire de procuration est joint (page 2) à la présente convocation.

Chaque électeur ne pourra pas posséder plus de deux procurations.

« Est électeur tout membre pratiquant, âgé de seize ans au moins au jour de l'élection, membre de l'association depuis plus de 6 mois, en possession d'une licence du club en cours de validité le jour du vote et à jour de ses cotisations. »

Les membres du club, électeurs, désirant faire partie du comité directeur pourront au choix :

- déposer, par écrit, leur demande de candidature au siège du club :
Piscine Guy Bey – 23, rue Charles Infroit, 92190 Meudon,
- envoyer un e-mail à l'adresse suivante : bureau@galatee-meudon.com

Cela au plus tard le **24 septembre 2025**. Le formulaire de candidature est joint à la présente convocation (page 2).

« Est éligible au comité directeur toute personne âgée de dix-huit ans au moins le jour de l'élection, membre de l'association depuis plus de six mois, en possession d'une licence du club en cours de validité le jour de l'élection et à jour de ses cotisations, jouissant de ses droits civils et ayant fait acte de candidature par écrit, auprès du comité directeur, huit jours calendaires au moins avant l'assemblée générale. »

Le comité directeur



PROCURATION

Je soussigné(e)
Membre du club de plongée Galatée, à jour de mes cotisations 2024-2025, donne pouvoir
à monsieur, madame,
aux fins de me représenter à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 1er octobre
2025 à 20h00, au gymnase René Leduc.

Fait à

Le / / 2025

Signature :



BULLETIN DE CANDIDATURE

Je soussigné(e)

.....
Né(e) le À,
déclare faire acte de candidature à l'élection au comité directeur du club de plongée Galatée qui
aura lieu le mercredi 1^{er} octobre 2025.

Fait à

Le / / 2025

Signature :

Rappel des conditions exigées pour être éligible :

- ✓ Être âgé(e) de plus de 18 ans
- ✓ Être membre de l'association depuis plus de 6 mois
- ✓ Être en possession d'une licence en cours de validité du club
- ✓ Être à jour de ses cotisations
- ✓ Jouir de ses droits civiques